

**APPRENDRE A PORTER SECOURS - PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES**  
**Document de CADRAGE**

**Apprendre à porter secours (APS)**

Public concerné : Professeurs des écoles des 3 cycles d'apprentissage. En priorité les P.E des C.M

Horaires : 6h – effectifs : 15 à 25 personnes

Objectifs :

1. Appréhender les gestes de premiers secours pour donner du sens aux acquisitions des élèves en « APS »
2. Connaître et comprendre les enjeux de l'« APS » afin d'intégrer son enseignement dans un projet interdisciplinaire, conformément aux programmes scolaires du cycle 1 au cycle 3.

<http://ugsel.org/category/ressources/prevention-education-sante/>

**Formation des formateurs (PAE3)** : « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE 3). Permet de former les formateurs qui encadreront les formations PSC1.

Public concerné : Enseignants et personnels éducatifs-OGEC

Durée : 8 jours - effectifs :

Durée de 8 jours sur 2 semaines consécutives, du mercredi ou jeudi jusqu'au vendredi pour la 1ere semaine et du lundi au vendredi ou samedi pour la 2<sup>e</sup>.

Les départs en formation doivent faire l'objet d'une réflexion au sein, de l'équipe éducative afin de trouver des solutions (remplacement par des collègues sur la base d'HSE, échanges ou récupération d'horaire...)

**Justifier du diplôme de PSC1 "PREVENTION SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1" datant de moins de 3ans à l'inscription à la formation initiale PAE3.**

**Formation pour l'obtention du diplôme PSC1**

Public concerné : Enseignants, personnels éducatifs-OGEC, élèves des établissements de l'Enseignement Catholique.

Notamment dispensée à chaque élève, dans le cadre de son cursus scolaire obligatoire, qui devient ainsi un citoyen acteur de sécurité civile à part entière (c'est une obligation institutionnelle)

Durée : 7h - effectifs : 8 à 10 personnes

Objectifs :

1. Acquérir les capacités nécessaires pour agir en citoyen acteur de sécurité civile, conformément aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile, du 13 août 2004.
2. Obtenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « PSC 1 ».

## Repères pour les formations PSC1

### Matériel

Il existe un mannequin par comité, prêté éventuellement en fonction des possibilités, des dates de disponibilité... Ils sont plus là en dépannage occasionnel, pour des établissements qui n'en sont pas encore pourvus et qui démarrent la formation. Mais en aucun cas pour une année entière, tout au plus pour un temps de session de formation. La formation des élèves dans ce domaine étant une obligation institutionnelle sur le long terme, il est nécessaire que les établissements investissent dans le matériel.

Il faut compter un budget d'environ 1500€ d'investissement sur 10 ans qui concerne les 3 mannequins indispensables pour la formation, un défibrillateur de formation et du petit matériel de maquillage. Cette somme peut cependant doubler en fonction des mannequins. S'il s'agit simplement de buste ou de corps entiers toujours préférables pour des élèves.

Voici les liens pour accéder aux sites sélectionnés par l'ugsel nationale

<http://www.laerdal.com/fr/doc/2191/Education---Nationale---UGSEL>  
[http://ugsel.org/docs/p406/commande\\_materiel\\_offre\\_ambu\\_2012.pdf](http://ugsel.org/docs/p406/commande_materiel_offre_ambu_2012.pdf)

D'autres outils existent mais ne sont pas indispensables pour commencer, leur achat peut être étalé dans le temps

### Démarches administratives à effectuer par le chef d'établissement

Le statut d'établissement de l'enseignement catholique, même hors contrat avec l'état permet une affiliation à l'UGSEL. Se rapprocher du comité UGSEL concerné et de la DDEC pour connaître les modalités de cotisation et d'affiliation si l'établissement n'y est pas.

La formation des élèves se fait dans le cadre de l'UGSEL **après affiliation** mais aussi après **renseignement par l'établissement de la base nationale de l'Enseignement catholique "GABRIEL"** afin que les élèves soient "référéncés".

A partir de cela et seulement à ce moment-là, il sera possible de déposer auprès de **Michèle Dimpre** (notre référente PSC1) un dossier de demande d'ouverture de session de formation PSC1 pour vos élèves (selon les modalités en vigueur).

1. Connaître en début d'année le nombre d'élèves à former au PSC1 et voir avec les moniteurs ,le nombre de sessions à mettre en place.
2. Informer le référent secourisme du territoire, du nombre de sessions prévues dans l'établissement.
3. Demander 1 mois à l'avance l'ouverture de la session PSC1 prévue.
4. Réaliser la session, puis, avec l'application informatique, remplir le PV de la session et l'envoyer au référent pour validation et fermeture. Faire de même pour chaque session.
5. Régler les factures du territoire correspondant à 15€ par élève formé dès réception des diplômes et mementos.

Délais d'attente pour le réception des mementos et diplômes :

- Mementos: plus tôt est faite l'ouverture de la session, plus tôt les mementos seront réceptionnés afin de pouvoir les transmettre à la fin de la session.
- Les diplômes doivent être envoyés 2 mois après la fermeture de la session dans les établissements.(pour celles en juin et début juillet: rentrée scolaire suivante)

<http://ugsel.org/category/ressources/prevention-education-sante-2nd-degre/>

**FORMATION Des FORMATEURS de FdeF (formateur de formateur)** : permet ensuite d'encadrer les formations continues des formateurs PAE3

Public concerné pour la formation de formateur de Formateur : Personnel de l'Enseignement catholique (Enseignants et personnels éducatifs-OGEC titulaire du certificat de compétence de formateur en prévention et secours civiques

10 jours – 80 heures – 8 stagiaires

1ère partie : Obtention du certificat de formateur de formateurs

2ème partie : Acquérir les compétences et connaissances de formateur de formateurs relatives aux référentiels UGSEL pour encadrer les formations initiales et continues de formateurs en prévention et secours civiques.